

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE D'EYMEUX**

Publié sur le site internet le 28 février 2023

**PROCE-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois le **23 janvier à 19 heures**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **10**

Votants : **14**

Date de la convocation : **17/01/2023**

Etaient présents : BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GUICHARD Barbara, MOLIN Jonathan, MONNET Carole, VIOSSAT Karine.

Etaient excusés : AYGLON Elodie, BURAIIS Laurent, GRILLERE Marion, PONCE Jérémy, VIGNON Henry,

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.
Madame Marion GRILLERE a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Monsieur Jérémy PONCE a donné pouvoir à Madame Alexandra CHAMPAUZAC pour voter en son nom.

Monsieur Henry VIGNON a donné pouvoir à Madame Karine VIOSSAT pour voter en son nom.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

➤ Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022

➤ Délibérations :

1 – Approbation des statuts de Valence Romans Agglo

2 – Remboursement caution logement 121 Grand'Rue

3 – Désignation d'un élu membre au Centre Communal d'Action sociale

4 – Présentation des orientations budgétaires

➤ - Divers

OBJET : 2023-01-01 APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2022-181 du Conseil communautaire du 14 décembre 2022,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence.

Alors que plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leurs permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers.

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

La montée en charge des sollicitations des usagers au départ ponctuelle a nécessité pour les médiathèques la structuration de ces permanences réparties sur plusieurs sites de l'Agglo.

Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces France Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).

Il convient donc de faire évoluer la compétence facultative « Maisons France Service : coordination et financement des Maisons France Services » en proposant le nouvel intitulé suivant :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative 18 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération,
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires».

OBJET : 2023-01-02 REMBOURSEMENT CAUTION : Madame GARNIER Lola

Madame Barbara GUICHARD, Adjointe aux finances expose au Conseil Municipal que la locataire du logement situé 121 Grand'Rue, Madame Lola GARNIER a quitté le logement.

Suite à son départ, un état des lieux du logement a été réalisé le 30 décembre 2022.

Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, Madame Barbara GUICHARD propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature du bail, soit le montant de 305.75 Euros.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

Considérant que l'état des lieux n'appelle aucune observation, ni réserve, que le logement est libre d'occupation ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la caution d'un montant de 305.75 Euros.

OBJET : 2023-01-03 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – Election des membres du Conseil d'Administration

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 2 juillet 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale (C.C.A.S) à quatre et leur désignation,

Vu la démission de Monsieur Franck GERVASON qui a été acceptée par Madame la Préfète de la Drôme en date du 18 novembre 2022,

Considérant que Monsieur Franck GERVASON avait été désigné pour siéger comme membre représentant la commune au sein du conseil d'administration du C.C.A.S,

Il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre au conseil d'administration du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, :

- **PROCEDE** à l'élection d'un nouveau membre au conseil d'administration du C.C.A.S.

Est candidat :

- Monsieur Nicolas GINOT

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14

A obtenu :

- Monsieur Nicolas GINOT 14 Voix

Monsieur Nicolas GINOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé membre au conseil d'administration du C.C.A.S en remplacement de Monsieur Franck GERVASON, démissionnaire,

- **RAPPELLE** la liste de ses quatre administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale :

- o CHARRASSON Jeannine,
- o GINOT Nicolas,
- o GUICHARD Barbara,
- o VIOSSAT Karine

OBJET : 2023-01-04 PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame Barbara GUICHARD, Adjointe aux finances présente aux membres du conseil municipal la programmation des travaux à venir en 2023, 2024 et 2025.

Année 2023

Projet	Coût estimé	Subvention estimée	Part communal
Sécurisation de l'école	47 000 €	18 800 €	28 200 €
Traversée du village – Entrée Sud	150 000 €	45 000 €	105 000 €
Bâtiments communaux	12 500 €	3 750 €	8 750 €
Travaux voirie	50 000 €	12 600 €	37 400 €
Acquisition camion	25 000 €		25 000 €
Equipements sportifs	60 000 €	48 000 €	12 000 €
TOTAL	344 500 €	128 150 €	216 350 €

Année 2024

Projet : 2^{ème} parking stade du rugby
Isolation bâtiments scolaires et réfection de la cour
Réfection de la voirie (Route de la Résistance)
Réfection une partie de la toiture de l'église

Année 2025

Projet : Rénovation de la salle des fêtes

III - Divers

- Projet les terrasses de l'Isère :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la zone urbanisée située derrière l'église à savoir, la réalisation d'un programme de logements avec un enjeu global de maillage viaire et doux du centre bourg.

Il informe que les acteurs n'ont pour l'instant pas trouvé d'accord commercial.

Par conséquent, l'aménagement de ce terrain en friche ne sera pas une priorité pour la commune, tant qu'un accord n'a pas été conclu.

- Régularisation domaine public :

Monsieur le Maire informe que la commune est propriétaire du chemin d'accès à la propriété 55 Rue des Plumiers. Ce chemin est classé dans le domaine public.

Les propriétaires de cet immeuble souhaitent acquérir cet accès.

Il informe qu'une consultation auprès des bureaux d'étude de géomètre a été lancée afin de délimiter la parcelle.

- Familles Rurales de Jaillans et les communes avoisinantes :

Monsieur le Maire informe que la commune de Beauregard-Baret a relancé la situation des accueils de loisirs qui à ce jour n'a pas évoluée.

Une réunion est prévue courant février.

- Commune de Jaillans - Projet maison santé :

Un particulier souhaite créer une maison de santé où se trouveraient plusieurs professionnels de santé sur la friche de PPF. La création de ce pôle de santé permettrait d'accueillir des médecins supplémentaires et praticiens spécialisés sur le bassin de vie.

La commune d'Eymeux apporte son soutien auprès des différentes instances qu'il souhaite pour mener à bien ce projet.

- La pétanque des Meuhs

L'association « La Pétanque des Meuhs » souhaite disposer d'un local afin d'installer et stocker du matériel.

L'exécutif propose d'aménager une partie du local de l'aire de loisirs.

L'ordre du jour ayant été clos, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,
F. BAR



La secrétaire,
B. GUICHARD

